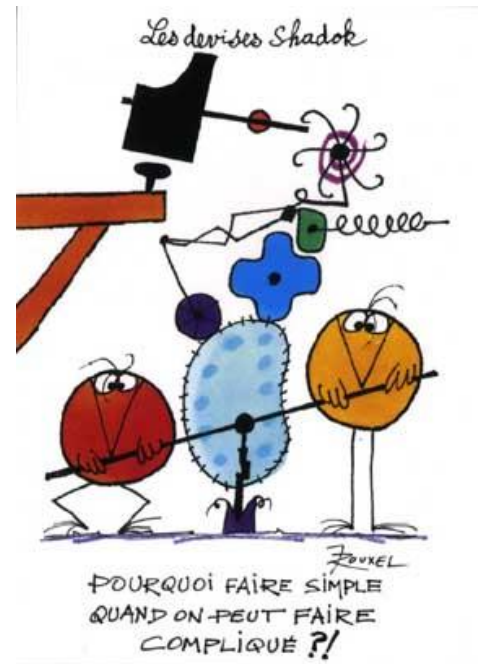


# NOMBRES COMPLEXES 1

## Petite histoire des complexes

Historiquement, c'est en essayant de résoudre les équations de la forme  $x^3 + px = q$  que les mathématiciens italiens **Cardan** et **Bombelli** (XVI<sup>ème</sup> siècle) ont eu pour la première fois l'idée d'utiliser des nombres dont le carré est négatif : lors de la recherche de solutions pour l'équation  $x^3 - 15x = 4$ , ils sont amenés à utiliser un nombre dont le carré est égal à  $-121$  pour finalement trouver que 4 est solution de cette équation . Cette audace a permis d'obtenir des résultats et a conduit à l'introduction de nombres « imaginaires » car de carré négatif. Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, **Euler** propose une autre notation : il remplace l'écriture  $\sqrt{-1}$  par la lettre  $i$  donc  $i^2 = -1$ . Ainsi,  $i$  est solution de l'équation  $x^2 + 1 = 0$  qui n'a aucune solution sur  $\mathbb{R}$ . Plus tard, **D'Alembert** montre que ces nouveaux nombres sont de la forme  $x + iy$  où  $x$  et  $y$  sont des réels. Ils sont appelés **nombres complexes** par **Gauss**. Les réels apparaissent alors comme des nombres complexes particuliers.



### 1. Ensemble des nombres complexes

**Définition** : On appelle ensemble des nombres complexes noté  $\mathbb{C}$  l'ensemble des nombres qui s'écrivent de façon unique sous la forme  $x + iy$  où  $x$  et  $y$  sont des réels et où  $i$  est tel que  $i^2 = -1$ .

**Exemples** :  $-6 + 5i$ ,  $\frac{7}{3}$ ,  $i\sqrt{2}$  sont des nombres complexes

**Conséquence de la définition** :  $\mathbb{R} \subset \mathbb{C}$

**Définition** : Soit  $z$  un nombre complexe quelconque s'écrivant  $x + iy$  où  $x, y$  sont réels.  
 Le réel  $x$  s'appelle la **partie réelle** de  $z$  et se note  $\text{Re}(z)$   
 Le réel  $y$  s'appelle la **partie imaginaire** de  $z$  et se note  $\text{Im}(z)$ .  
 L'écriture  $x + iy$  s'appelle la **forme algébrique** de  $z$ .

**Exemples** : si  $z = -6 + 5i$ ,  $\text{Re}(z) = -6$  et  $\text{Im}(z) = 5$

si  $z = \frac{7}{3}$ ,  $\text{Re}(z) = \frac{7}{3}$  et  $\text{Im}(z) = 0$

si  $z = i\sqrt{2}$ ,  $\text{Re}(z) = 0$  et  $\text{Im}(z) = \sqrt{2}$

**!** La partie imaginaire d'un nombre complexe est un réel

**Définition** : Un nombre complexe de partie réelle nulle est un nombre **imaginaire pur**.

**Notation** : l'ensemble des imaginaires purs se note  $i\mathbb{R}$ .

**Conséquence de l'unicité de la forme algébrique** : Pour tous  $z$  et  $z'$  dans  $\mathbb{C}$ ,  $z = z' \Leftrightarrow \begin{cases} \text{Re}(z) = \text{Re}(z') \\ \text{Im}(z) = \text{Im}(z') \end{cases}$   
 Autrement dit, **deux nombres complexes sont égaux si et seulement s'ils ont même partie réelle et même partie imaginaire.**

**Cas particulier** : un nombre complexe est nul ssi sa partie réelle et sa partie imaginaire sont nulles.

Moyen de reconnaître

**Caractérisation des réels et des imaginaires purs** :  $\forall z \in \mathbb{C}, z \in \mathbb{R} \Leftrightarrow \text{Im}(z) = 0$   
 $z \in i\mathbb{R} \Leftrightarrow \text{Re}(z) = 0$

Pour tout nombre complexe  $z$

## 2. Opérations sur les nombres complexes

### a) Somme et produit de nombres complexes

On admet qu'il existe sur  $\mathbb{C}$  une addition et une multiplication qui prolongent celles définies sur  $\mathbb{R}$  c'est-à-dire qui ont les mêmes propriétés.

**Exemples :** soient  $z = 1 + i$  et  $z' = -2 + 3i$

$$z + z' = (1 + i) + (-2 + 3i) = (1 - 2) + i(1 + 3) = -1 + 4i$$

$$zz' = (1 + i)(-2 + 3i) = -2 - 2i + 3i + 3i^2 = -5 + i.$$

on développe le produit

$$i^2 = -1$$

### Conséquences:

- Tout nombre complexe  $z$  a un opposé noté  $-z$  tel que  $z + (-z) = 0$ . Si  $z$  a pour forme algébrique  $x + iy$ ,  $-z$  a pour forme algébrique  $-x - iy$ . On peut alors définir **la différence** de deux complexes: Pour tous nombres complexes  $z$  et  $z'$ ,  $z - z' = z + (-z')$ .
- Les identités remarquables et la propriété « un produit de facteurs est nul ssi un des facteurs est nul » sont valables sur  $\mathbb{C}$ .

### b) Conjugué d'un nombre complexe

**Définition :** Pour tout complexe  $z$  de forme algébrique  $x + iy$  ( $x, y$  réels), le **conjugué de  $z$**  est le nombre complexe noté  $\bar{z}$  de forme algébrique  $x + i(-y)$ .

**Exemples :**  $\overline{2 + 3i} = 2 - 3i$ ,  $\overline{-5} = -5$ ,  $\overline{-i} = i$ .

**Entraînement :** Pour tout  $z$  de forme algébrique  $x + iy$ , donner la forme algébrique de  $z + \bar{z}$ ,  $z - \bar{z}$  et  $z\bar{z}$ .

Le dernier calcul d'entraînement permet d'énoncer :

**Propriété :** Pour tout nombre complexe  $z$ ,  $z\bar{z} = \text{Re}(z)^2 + \text{Im}(z)^2$

C'est donc un réel positif

### c) Inverse et quotient

Comme tout réel non nul, tout nombre complexe **non nul** admet un **inverse** noté  $\frac{1}{z}$  tel que  $z \times \frac{1}{z} = 1$ .

On définit alors le **quotient** de deux complexes par :  $\forall z \in \mathbb{C} \quad \forall z' \in \mathbb{C}^*$ ,  $\frac{z}{z'} = z \times \frac{1}{z'}$ .

**Exemple :** l'inverse de  $1 - 2i$  se note  $\frac{1}{1 - 2i}$

! ce n'est pas une forme algébrique

Pour déterminer la forme algébrique de ce nombre, on utilise le fait que  $(1 - 2i)(1 + 2i)$  est un réel d'après la propriété énoncée au b) ci-dessus :

$$\frac{1}{1 - 2i} = \frac{1 \times (1 + 2i)}{(1 - 2i)(1 + 2i)} = \frac{1 + 2i}{1^2 + (-2)^2} = \frac{1}{5} + \frac{2}{5}i.$$

C'est bien une forme algébrique

On utilise la propriété énoncée au b)

**Entraînement :** Écrire sous forme algébrique l'inverse de  $i$  et l'inverse de  $\frac{1}{2} + i$ .

On utilise la même méthode pour obtenir la forme algébrique d'un quotient : **on multiplie le numérateur et le dénominateur par le conjugué du dénominateur.**

**Exemple :** On cherche la forme algébrique du nombre  $\frac{4 - i}{2 + 7i}$

$$\frac{4 - i}{2 + 7i} = \frac{(4 - i)(2 - 7i)}{(2 + 7i)(2 - 7i)} = \frac{8 - 2i - 28i + 7i^2}{2^2 + 7^2} = \frac{1 - 30i}{53} = \frac{1}{53} - \frac{30}{53}i.$$

$$\overline{2 + 7i} = 2 - 7i$$

$$i^2 = -1$$

**Entraînement :** Vérifier que la forme algébrique de  $\frac{i}{i - 3}$  est  $0,1 - 0,3i$ .